

## Réservation de votre séjour

A la réservation, vous devez verser un acompte de 30% du montant total de votre séjour.

À réception de l'acompte, le camping vous enverra une confirmation de réservation. La réservation est nominative et personnelle et ne peut faire l'objet d'une cession.

Toute modification de dossier, ou de réservation, doit être notifiée PAR ECRIT. Le solde est à régler 30 jours avant ou le jour de votre arrivée.

Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable, survenue entre le moment où les tarifs ont été déterminés et la facturation du séjour entraînera une modification corrélative du prix TTC.

## Nos prix comprennent

Consommation d'eau, électricité (sauf en camping caravanning), équipements nécessaires pour le nombre de personnes en mobil-homes (hors personnes supplémentaires), 1 véhicule par emplacement et accès aux activités non payantes. Attention en début et fin de saison, certains commerces et animations peuvent être fermés (se renseigner).

## Nos prix ne comprennent pas

Voiture supplémentaire, tente supplémentaire, personne supplémentaire, animaux, remorque, visiteur journalier, frais et la taxe de séjour. Le linge de lit et de toilette, le kit bébé, en location sur place. Le ménage de fin de séjour pour les mobil homes qui doivent être rendus propres (nettoyés, vaisselle lavée, couvertures pliées) sinon un forfait ménage de 80€ sera facturé. Le supplément forfaitaire pour les animaux en camping. (non acceptés en mobil-home). La caution pour les mobil homes qui sera perçue à l'arrivée et restituée le jour de votre départ déductions faites, des réparations et des remplacements. La caution ménage de 80€ qui sera perçue à l'arrivée et restituée au départ déduction faite des frais de nettoyage qui s'avèreraient nécessaires. Une caution badge de 50€ vous sera également demandée et restituée en contrepartie du retour de ce dernier.

## Services après-vente

Nous ne pouvons être tenus pour responsable des cas fortuits, de force majeure, événements climatiques, décisions juridiques, ou toute autre nuisance qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour et les animations. En cas de problème dans le mobil home loué, vous devez formuler une réclamation SUR PLACE sous 24 heures (notamment sur l'inventaire, l'état, le ménage du mobil home). Passé ce délai aucune réclamation ne sera prise en compte et vous serez tenus responsable lors

du départ des éventuels dégâts ou manquants.

Toute autre réclamation concernant un séjour doit nous être adressée en recommandé avec accusé de réception dans un délai de 10 jours après la date de fin de séjour. Notre service qualité traitera alors votre réclamation dans un délai de 2 mois suivant réception de votre lettre.

## Arrivées et départs

Les locations sont disponibles à partir de 16h et jusqu'à 20h, les horaires exacts seront mentionnés dans votre contrat de réservation. Les départs s'effectuent avant 10 heures. Les emplacements sont disponibles à partir de 14h et doivent être libérés avant 12h. Pour une arrivée ou un départ anticipé, vous devez avertir le camping.

## Remboursement annulation

En cas d'annulation formulée au moins deux mois à l'avance le remboursement de l'acompte versé sera global. De deux mois à un mois à l'avance 50% de l'acompte versé sera remboursé. De un mois à quinze jours à l'avance 20% de l'acompte versé sera remboursé. Dans les quinze jours précédant la location aucun remboursement ne sera effectué.

Le remboursement du solde s'exerce si l'empêchement est occasionné par l'une des seules causes suivantes : Le décès de l'assuré, une maladie affectant l'assuré, non connue au moment de la réservation ou un accident survenant après cette réservation; le décès, la maladie ou l'accident pouvant atteindre, dans les mêmes conditions, le conjoint de l'assuré, les personnes désignées sur le contrat de location, ses ascendants ou descendants. Une convocation administrative, judiciaire, militaire ou en tant que juré d'assises. La garantie, en cas de maladie ou d'accident, doit, pour être effective, être justifiée par une prescription médicale.

Conformément à l'article L121-18-4° du code de la consommation, vous ne disposez pas d'un droit de rétractation.

## Annulation du séjour

Toute annulation doit IMPERATIVEMENT être notifiée par écrit.

**VOUS DEVEZ INFORMER LE  
CAMPING DU MOTIF DE  
L'ANNULATION, CELA AVANT  
MINUIT, LE JOUR PRÉVU  
D'ARRIVÉE.**

Vous disposez d'un délai de 5 jours, à compter de la date d'annulation, pour nous faire parvenir en RAR le justificatif (certificat médical, de décès...).

En cas d'annulation de séjour le jour de l'arrivée, d'interruption de séjour, ou d'arrivée reportée et quelle qu'en soit la cause, maladie, accident ou événement imprévu, le locataire sera tenu au paiement du solde de la réservation et aucun remboursement ne sera accordé.

## Règlements intérieurs

Chaque camping dispose d'un règlement intérieur affiché à l'accueil. En tant que client du camping, celui-ci vous est opposable. Il est téléchargeable sur le site.

## Assurance locative

Le client doit vérifier auprès de son assurance, qu'il dispose d'une extension villégiature dans le cadre de son contrat d'Assurance Habitation et de ses conditions de garantie. Si tel n'était pas le cas, le locataire est tenu de s'assurer contre les risques inhérents à son occupation. A savoir : vol, perte, dégradation d'effets personnels (valises, objets, mobiliers, valeurs, véhicules, vélos...). Aucun remboursement en cas de vols ou dégradations ne sera effectué par le camping. Il doit également s'assurer pour les dégradations qu'il pourrait causer dans l'hébergement donné en location ou dans le camping, de son fait ou de ses accompagnants.

## Note importante

Aucune brochure et site Internet ne peuvent être à l'abri d'éventuelles, omissions ou erreurs d'impression. Veuillez-vous faire confirmer les prix à la réservation, seuls les prix mentionnés sur votre facture sont contractuels.

## Médiation des litiges de la consommation :

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par (nom de la société). Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr) ;

- ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris